



Solidarité

THINK TANK EUROPÉEN *POUR LA SOLIDARITÉ*

WORKING PAPER

SÉRIE : CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ :
ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION

FANNY GLEIZE, FEVRIER 2007

Think Tank Européen *Pour la Solidarité*

Rue Coenraets, 66 – B – 1060 Bruxelles

Tél. : + 32 2 535 06 63 / Fax : +32 2 539 13 04

Email : info@pourolsolidarite.be / www.pourolsolidarite.be



Avec le soutien de la Direction générale de la Culture – Service général de la Jeunesse et de l'Éducation permanente – Service de l'Éducation permanente du Ministère de la **Communauté française de Belgique**

Le Think tank européen ***Pour la Solidarité*** (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, ***Pour la Solidarité*** initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et économique, notamment l'économie sociale.

Think tank européen ***Pour la Solidarité***
Rue Coenraets, 66 à 1060 Bruxelles
Tél. : +32.2.535.06.63 – Fax : +32.2.539.13.04
info@pourolsolidarite.be
www.pourolsolidarite.be

Les Cahiers de la Solidarité

Collection dirigée par **Denis Stokkink**

Séverine Karko, *Femmes et Villes : que fait l'Europe ? Bilan et perspectives*, Série Développement durable territorial et politique de la ville, n°12, 2007.

Sophie Heine, *Modèle social européen, de l'équilibre aux déséquilibres*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°11, 2007.

La diversité dans tous ses états, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°10, 2007.

Francesca Petrella et Julien Harquel, *Libéralisation des services et secteur associatif*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°9, 2007

Annick Decourt et Fanny Gleize, *Démocratie participative en Europe. Guide de bonnes pratiques*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°8, 2006.

Éric Vidot, *La Reprise d'entreprises en coopératives : une solution aux problèmes de mutations industrielles ?*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°7, 2006.

Anne Plasman, *Indicateurs de richesse sociale en Région bruxelloise*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°6, 2006.

Sarah Van Doosselaere, *Démocratie participative, dialogues civil et social dans le cadre du modèle social européen. Une description générale des concepts*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°5, 2004.

Anne Plasman, *Calcul des indicateurs de richesse économique et de solidarité en Belgique*, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°4, 2004.

Entreprenariat collectif et création d'entreprises dans un cadre d'économie sociale, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°3, 2004.

Relevé, analyse, évaluation et recommandations en matière d'expériences innovantes de partenariats entre entreprises privées, syndicats et/ou ONG dans la lutte contre les discriminations et en matière d'intégration des populations immigrées, Série Cohésion sociale et économie sociale, n°2, 2004.

Anne Plasman, Dimitri Verdonck, *La Politique de cohabitation-intégration à Bruxelles*, Série Citoyenneté et démocratie participative, n°1, 2004.

Introduction

L'année 2005 a été déclarée par le Conseil de l'Europe « Année européenne de la citoyenneté par l'éducation ». En effet, aussi bien à un niveau national qu'euro-péen, les gouvernements se préoccupent du développement de la citoyenneté. L'abstention aux élections est jugée forte, les partis politiques ne semblent plus réunir autant d'adhérents et le taux de syndicalisation est faible dans de nombreux pays d'Europe. D'autre part, le refus du Traité pour une Constitution pour l'Europe par la France et les Pays-Bas a confirmé la volonté des instances européennes de rapprocher les citoyens de leurs institutions. Ainsi la question de la participation des hommes et des femmes à leur destin prend tout son sens dans le processus d'éducation à la citoyenneté.

Car il s'agit bien d'un processus. En effet, en lançant son programme d'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD), le Conseil de l'Europe considère que la citoyenneté répond à un apprentissage qui doit se faire tout au long de la vie et à tous les niveaux. C'est pourquoi, en partenariat notamment avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO), le Conseil de l'Europe a lancé en 1997 un projet sur ECD qui visait à « définir des concepts, à élaborer des stratégies et à réunir des bonnes pratiques en matière d'ECD »¹ pour influencer les gouvernements à mettre en œuvre des politiques appliquant ce concept.

I. Qu'est-ce que l'éducation à la citoyenneté ?

Il est difficile de parvenir à une seule et unique définition pour l'éducation à la citoyenneté, notamment parce que la citoyenneté ne recouvre pas les mêmes valeurs ni les mêmes réalités selon les contextes². Cependant, les valeurs et les principes des droits humains et démocratiques (tels que la dignité, l'égalité, la solidarité, la non-discrimination, le pluralisme et le respect de la loi) semblent être au cœur d'un apprentissage pour être citoyen et vivre en société. En effet, comme le définit l'UNESCO, « l'éducation à la citoyenneté démocratique est un ensemble de pratiques

¹ Voir sur le site du Conseil de l'Europe : http://www.coe.int/T/F/Coop%20E9ration_culturelle/education/E.C.D/

² L'étude d'Eurydice (réseau d'information sur l'éducation en Europe) intitulée *L'éducation à la citoyenneté en Europe* est intéressante à ce sujet : « Nombreux sont les pays européens qui associent les termes de «citoyenneté responsable» à certaines valeurs civiques telles que la démocratie, l'égalité, la participation, la solidarité, la tolérance de la diversité et la justice sociale, ainsi qu'à la connaissance et à l'exercice de droits et de responsabilités (section 1.1). Toutefois, ces termes ne sont pas utilisés couramment dans tous les pays, notamment parce que, dans plusieurs d'entre eux, le terme de «citoyenneté» dénote un statut légal et une relation juridique entre le citoyen et l'État. D'autres pays évitent d'utiliser ce terme dans le contexte de l'éducation à la citoyenneté parce que leur population comprend une minorité significative de non-citoyens, c'est-à-dire de personnes qui sont nées dans le pays ou qui y résident depuis longtemps, mais qui n'en ont pas acquis la nationalité. » Eurydice, *L'Éducation à la citoyenneté à l'école*, Direction Générale de l'éducation et de la culture, 2005, p. 59.

et d'activités destinées aux jeunes et aux adultes, dans le but de les armer pour participer activement à la vie démocratique, en assumant et en exerçant leurs droits et leurs responsabilités.³ » La citoyenneté s'exerce dans de nombreux champs différents de la société et s'élargit et se diversifie à mesure que nos sociétés évoluent et que notre rapport à l'autre en général change également. Ainsi, la citoyenneté s'exerce aussi bien à un niveau purement local, dans notre entourage quotidien, qu'à un niveau régional, national mais également international. Selon le réseau Eurydice d'étude sur les systèmes éducatifs en Europe, le concept d'éducation à la citoyenneté est étroitement lié à celui de citoyenneté responsable. Autrement dit, apprendre à être citoyen c'est surtout apprendre à être un citoyen responsable :

« La notion de « citoyenneté responsable » soulève des questions relatives à la conscience et à la connaissance des droits et des devoirs. Elle est aussi étroitement liée à des valeurs civiques telles que la démocratie et les droits de l'homme, l'égalité, la participation, le partenariat, la cohésion sociale, la solidarité, la tolérance de la diversité et la justice sociale.⁴ »

L'éducation à la citoyenneté serait donc un outil au service du renforcement de la société civile et de la vie en communauté. L'école est alors repérée comme étant le lieu privilégié pour véhiculer un message et des pratiques citoyennes.

II. L'éducation à la citoyenneté à l'école

Selon l'étude réalisée par Eurydice, l'école tient une place importante dans le rôle que doit jouer la société pour éduquer ses citoyens. En effet, l'école est un lieu de socialisation qui tient une place prépondérante dans la vie d'un enfant. Dès leur plus jeune âge, les enfants reçoivent un enseignement en termes de contenu mais également de comportement en société par l'intermédiaire de l'école. L'éducation à la citoyenneté peut être intégrée dans les programmes scolaires, au sein de l'éducation civique à proprement parler, ou encore en géographie ou en histoire. L'éducation à la citoyenneté se caractérise justement par son approche transversale et multidisciplinaire. En effet, elle passe par de l'éducation aux droits humains, de l'éducation à l'environnement, de l'éducation au développement et à la solidarité

³ Birzea C., Harrisson C., Krek J., Spajic Vrkas V., *Tool for quality assurance of EDC in schools, final draft*, Cecchini Michela editor, 29 november 2004, p. 14.

⁴ Eurydice, *L'Éducation à la citoyenneté à l'école*, Direction générale de l'Éducation et de la Culture, 2005, p. 10.

internationale, ... L'école permet également de pratiquer cette citoyenneté au travers d'activités participatives, d'élections ou encore de projet d'échanges entre écoles, d'activités extrascolaires comme des classes vertes ou des voyages linguistiques. L'école est ainsi un relais incontournable dans l'apprentissage de la citoyenneté, mais également dans le développement des connaissances et d'un sens critique, d'analyse. L'éducation à la citoyenneté à l'école favorise ainsi l'autonomie et la prise de responsabilités.⁵

III. L'Europe et l'éducation à la citoyenneté

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne sont tous deux attachés à l'éducation à la citoyenneté ou éducation à la citoyenneté démocratique. Le Conseil de l'Europe a émis des recommandations en 2002 auprès des États membres afin que l'ECD soit présente dans les programmes à tous les niveaux d'enseignements, soit en tant que matière spécifique, soit en tant que thématique transversale⁶. En juin 2005 s'est également tenue la conférence sur la formation des enseignants en matière d'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme, organisée conjointement par la Commission Européenne et le Conseil de l'Europe.

Par ailleurs la Commission Européenne a insisté dans sa Communication de 2004, « Construire notre avenir commun. Défis politiques et moyens budgétaires de l'Union élargie-2007-2013 » sur son attachement au développement de la citoyenneté européenne dans le sens d'une prise de conscience de leurs droits et de leurs responsabilités par les citoyens européens mais également d'un sentiment d'appartenance à l'Europe et d'une identité européenne. L'école est là encore envisagée comme le lieu privilégié du développement d'une attitude civique responsable.

« L'éducation à la citoyenneté, y compris l'apprentissage des droits et devoirs des citoyens, le respect des valeurs démocratiques et des droits de l'homme, ainsi que l'importance de la citoyenneté, la tolérance et la participation à une société démocratique, est une manière de préparer les enfants et les jeunes à devenir des

⁵ « L'enseignement primaire permet une première sensibilisation aux valeurs civiques et leur préparation pour les niveaux suivants d'éducation. Ce niveau constitue donc une première étape importante de la « construction » du citoyen actif et responsable dans une société démocratique. », *Ibid.*, p. 22.

⁶ Conseil de l'Europe, Comité des Ministres, Recommandation Rec (2002)12 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'éducation à la citoyenneté démocratique (adoptée par le Comité des Ministres le 16 octobre 2002, lors de la 812ème réunion des Délégués des Ministres).

citoyens responsables et actifs. » Ján Figel' (Commissaire en charge de l'éducation, de la formation, de la culture et du multilinguisme)

Dans son projet d'éducation à la citoyenneté démocratique, le Conseil de l'Europe identifie également le rôle que des acteurs comme les ONG, les associations, les médias et les autorités locales peuvent jouer dans la transmission de ces valeurs.

IV. Quels sont les acteurs relais au niveau local ?

Outre l'école, les associations et les ONG peuvent effectivement jouer un rôle important dans l'éducation à la citoyenneté. En effet, cet apprentissage peut s'effectuer de façon formelle par le biais des programmes officiels ou de façon informelle, en utilisant des jeux ou des activités qui ne sont pas propres aux modes de fonctionnement des structures d'enseignement classiques. Ainsi, les ONG ou les associations peuvent s'inscrire parfaitement dans la dynamique de renforcement de la société civile, à la fois en servant de relais à la parole des citoyens auprès des décideurs publics à tous les niveaux, et en favorisant la parole de ces citoyens et leur participation en organisant des activités.

L'association française *Solidarité Eau Europe* a par exemple pour but, entre autres, d' « informer et de sensibiliser les citoyens européens, et tout particulièrement la jeunesse à la gestion de l'eau, dans une perspective de mobilisation citoyenne »⁷. Cette association a notamment organisé entre 1998 et 2003 plusieurs Parlements de la Jeunesse pour l'eau, en faisant se rencontrer des jeunes venus de plusieurs pays d'Europe, d'Asie centrale et du Bassin méditerranéen, et des personnes engagées dans la gestion de l'eau.

Dans un autre domaine d'activité, l'association sans but lucratif (asbl) belge *Espace Citoyen.net Gouvernance & Démocratie - Conseils* propose un site Internet avec de nombreux « dossiers pour mieux comprendre les grands enjeux du monde actuel, des activités pour se tenir au courant de ce qui bouge et des débats pour échanger et s'exprimer »⁸.

Les exemples en la matière sont extrêmement nombreux et témoignent du dynamisme et de la complémentarité des acteurs faisant d'une manière ou d'une autre de l'éducation à la citoyenneté. Un des champs particulièrement actif dans l'éducation à la citoyenneté est celui de la solidarité internationale. De nombreuses structures font

⁷ Solidarité Eau Europe : <http://www.s-e-e.org/>

⁸ Espace Citoyen : <http://www.espace-citoyen.be/site/index.php?EsId=1&PrId=14&MnId=7>

alors ce que l'on appelle de l'éducation à la citoyenneté internationale ou éducation au développement.

V. Qu'est-ce que l'éducation au développement ?

L'étude menée par Eurydice montre que de nombreux pays en Europe ont intégré dans leur politique éducative la dimension européenne et, dans une moindre mesure la dimension internationale de la citoyenneté. En effet, celle-ci englobe un certain nombre de problématiques qui ne peuvent rester dans le cadre purement local ou national. À ce titre, l'Éducation Au Développement (EAD) est un outil utilisé essentiellement par les acteurs associatifs de la solidarité internationale, qui permet de passer invariablement des pratiques à la réflexion, de la réflexion aux pratiques. Il se distingue en cela de la simple sensibilisation, certes souvent préalable à l'EAD, qui reste associée à une « piqûre » de court terme.⁹ Selon B. Riondet, « l'éducation au développement permet aux formés (élèves, étudiants, adultes en formation) de comprendre le monde tel qu'il va (et souvent, bien mal, très inégalitaire) et de se donner les moyens pour que leur monde, demain, soit plus épanouissant, plus juste, plus fraternel, pour les hommes et les peuples qui le composeront »¹⁰.

Historiquement, l'éducation au développement naît et se transforme au fil de l'analyse et de la prise de conscience du phénomène de sous-développement. La notion d'éducation au développement apparaît véritablement dans les années 1970, quand il s'agit de comprendre les causes et les mécanismes du sous-développement. L'analyse est politique et économique, et s'attache à dénoncer et à changer les rapports de domination et les inégalités entre les nations. Dans les années 1980, la notion se complexifie avec les thématiques de la paix, de l'environnement, de la dette, des conflits et du commerce des armes, des crises alimentaires, de la situation des femmes et des enfants, ... Tandis que l'humanitaire se développe, l'EAD entre dans le champ véritablement politique avec la remise en cause du modèle de croissance dominant et ses coûts pour les sociétés. Apparaît alors la notion de mal développement. L'éducation au développement lutte alors au Sud comme au Nord, pour un monde plus équilibré et s'inscrit dans une démarche globale d'apprentissage de la citoyenneté, pour renforcer les capacités de compréhension et d'analyse, pour agir sur les mentalités, les attitudes, les comportements individuels et

⁹ Voir notamment la distinction entre sensibilisation, information et éducation au développement in CEFODE (Coopération et formation au développement) et CRDP d'Alsace, *Éduquer au développement et à la solidarité internationale : Pour une citoyenneté ouverte sur le monde. Guide pour l'action*, Coordination générale : Plateforme Éducation au développement en Alsace, novembre 2000 pp. 101-102.

¹⁰ Riondet B., *Éducation au développement*, Hachette, 1995 ; in Plateforme EAD, *op. cit.*, p. 100.

collectifs, etc. Les projets d'éducation au développement menés mettent ainsi en relation la réflexion sur les causes d'une part et l'action d'autre part. Les projets d'EAD sont toujours menés en partenariat : en effet, dans une démarche d'EAD, « on devient acteur du développement en solidarité avec d'autres ».¹¹

Concrètement, l'EAD relève d'une pédagogie et d'une capitalisation des échanges qui s'appuient sur la réciprocité, afin de provoquer une réflexion sur ses pratiques au quotidien (pour le public en général) et sur ses pratiques professionnelles dans les pays du Sud (pour les responsables associatifs dans ce domaine). Ces échanges peuvent prendre la forme de conférences pour adultes, d'interventions dans les écoles, collèges et lycées. Plusieurs associations se sont lancées à un niveau national, notamment en France, dans le recensement des expériences de solidarité internationale et la constitution de bases de données¹². La Fondation pour le Progrès de l'Homme (FPH) s'est justement lancée dans cette entreprise en constituant une base de données, le DPH (Dialogue pour le Progrès de l'Homme) qui répertorie, sous la forme de fiches, ces expériences.

Au sein de l'éducation au développement, réflexion et action sont donc étroitement mêlées. L'EAD favorise l'analyse critique et la participation des publics touchés, c'est-à-dire aussi bien les enfants, les adultes que les militants et acteurs dans le domaine de la solidarité internationale. Il participe de ce fait à l'éducation politique et citoyenne comme pratique associative et comme pratique de société en général.

Conclusion

L'éducation à la citoyenneté revêt donc de multiples facettes. C'est pourquoi, il importe d'élargir le concept à toutes les échelles géographiques d'action, y compris à l'international. L'éducation à la citoyenneté est ainsi un outil pédagogique d'apprentissage d'une extrême richesse et il contribue à mettre en œuvre tout au long de la vie les fondements pour favoriser la participation à la vie publique et politique des hommes et des femmes. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne semblent en tous cas unanimement prêts à investir à long terme dans cet outil et à l'intégrer à leurs politiques futures.

¹¹Plateforme EAD, *op. cit.*, p. 102.

¹² « La base de données est un « lieu » où chacun va puiser la matière première nécessaire à l'échange : l'expérience, telle qu'elle nous est racontée par celui qui l'a vécue. Mais c'est aussi un facilitateur et un accélérateur de l'échange car en « normalisant le dire », même dans un cadre très souple, elle rend l'expérience accessible, compréhensible par le lecteur et donc l'échange possible. » *in* Programme Terre d'Avenir, *Pour un échange des savoir-faire en faveur des actions d'éducation à la solidarité internationale*, Recueil d'expériences n°6, 2001, p. 9.